



Une avancée historique à l'IRD et un précédent pour l'ESR dans la lutte contre les discriminations et le harcèlement !

Ce 9 avril, au Comité Social d'Administration (CSA), les représentants du personnel du SNCS-FSU et du STREM-CFDT avec l'appui des représentants du SNTRS-CGT et de FO ont obtenu la mise en place d'ici fin 2024 d'une **formation obligatoire demandée de longue date, de tous les agents de l'IRD, titulaires et contractuels, aux VDHAS* pour lutter efficacement et rapidement contre toute forme de Violence, Discrimination, Harcèlement et Agissements Sexistes**. Cette formation obligatoire était demandée depuis de nombreuses par le SNCS-FSU.

Cette avancée historique a été obtenue dans un contexte de dégradation des conditions de travail et de santé des agents de l'IRD. Nous rappelons que le baromètre social IRD 2023, le rapport social unique 2023, de nombreux signalements dans les registres santé, sécurité au travail et le rapport de la médecine de coordination indiquent *une augmentation des pressions excessives et répétées (~18% des répondants en 2023), des discriminations liées au genre et à l'origine, et des indicateurs en hausse de risques psycho-sociaux*. A cela s'ajoute les remontées de cas individuels aux organisations syndicales et les *pressions et menaces sur les représentants du personnel des formations spécialisées de la part de certaines directions IRD* (faits dénoncés unanimement via des déclarations liminaires avec avis aux CSA du 11 mars, Conseil d'Administration du 14 mars et F3SCT** du 12 avril 2024).

La Présidente directrice générale s'est ainsi engagée à ce que tous les agents de l'IRD soient formés **une fois au VDHAS d'ici 3 ans** : en présentiel pour tous les encadrants et membres des CSS/CGRA et comités de recrutement et évaluation des ITs, et via une e-formation à valider par un questionnaire spécifique pour les autres agents de l'IRD. Cette formation sera ensuite renouvelée tous les 2-3 ans pour renforcer les acquis et changer les comportements en profondeur.

L'ensemble des représentants du personnel des quatre organisations syndicales se réjouissent de cette décision adoptée grâce à un dialogue social enfin restauré avec la Présidente directrice générale.

Cette avancée majeure pour lutter contre les VDHAS est une première pour l'ESR Français (Enseignement Supérieur et de la Recherche) et sans nul doute fera date pour l'ensemble des établissements !

*VDHAS : Toutes formes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Voir : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2024/Hebdo12/ESRH2405823X>

** F3SCT : Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail